RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 09 MARS 2020 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD siège 1 VICKY BOMBARDIER siège 2 PIERRE TÉTRAULT siège 3 JIMMY ROYER siège 4

JULIEN BUSSIÈRES siège 6

L'assemblée est sous la présidence de RENALD CHÊNEVERT MAIRE

PROJET DE RÈGLEMENT 560-11

<u>AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560</u>

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de zonage 560 ;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de

zonage;

ATTENDU QUE le centre de recherche de BRP souhaite utiliser au maximum la

superficie disponible de leur propriété pour leurs activités d'entreprise en croissance constante, et ce dans le respect des normes et

règlements en vigueur ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté le règlement 2018-01

modifiant son schéma d'aménagement révisé afin de revoir la limite de l'affectation périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de

Valcourt.

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite modifier le périmètre de la zone I-1, de

façon à ce que les limites nord et ouest de la zone soient

superposées au périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite actualiser le plan VALV-010-Z01 (Plan

de zonage) de façon à avoir la représentation actualisée des cours

d'eau ;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du Règlement sur les usages conditionnels

numéro 616, la Ville de Valcourt souhaite apporter la référence au

règlement de zonage ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le

conseiller Pierre Tétrault, à la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement « 560-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

560 » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 5.6 « Règles d'interprétation des grilles de spécifications »

est modifié, à la section b) Usage permis, par la modification au dernier alinéa de l'expression « celui-ci doit être autorisé en vertu du règlement d'usage conditionnel 602 » par « celui-ci doit être autorisé

en vertu du règlement d'usage conditionnel 616 »

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-11 (SUITE I)

Cet alinéa se lisant désormais comme suit :

« *Lorsqu'un « * » est placé dans la colonne d'une zone quelconque vis-à-vis un usage, celui-ci doit être autorisé en vertu du règlement d'usage conditionnel 616. »

Article 3

L'article 5.7 « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié :

 Au paragraphe d) Zones de centre-ville, par l'ajout du symbole « X » dans le groupe Résidentiel, à la ligne A.1 « Habitations unifamiliales isolées », pour la zone CV-2.

Article 4

Le plan de zonage numéro VALV-010-Z01 est modifié afin d'agrandir la zone I-1 à même la zone A-2, sur le lot 3 926 254, pour une superficie approximative de 28 611 mètres carrés, le tout tel qu'illustré à l'annexe 1.

Article 5

Le plan de zonage numéro VALV-010-Z01 est également modifié afin d'actualiser la représentation cartographique des cours d'eau :

- 1. Par le retrait d'un cours d'eau non-identifié, tracé sur les lots 1 825 784 et 3 616 633, tel qu'illustré à l'annexe 2;
- 2. Par le retrait d'un cours d'eau non-identifié d'une orientation diagonale sud-est-nord-ouest, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 4 446 347, 1 825 832, 1 824 278, 1 824 279, 1 824 280, 1 824 267, 1 824 268, 1 825 828, 1 824 260, 3 184 136, 1 824 293, 1 824 305, 1 824 304, 1 824 300, 1 824 301, 1 825 822, 1 824 338, 1 824 339, 2 203 722, 1 825 798, 1 826 060 et 1 826 166, tel qu'illustré à l'annexe 3;
- 3. Par l'ajout d'un cours d'eau canalisé et situé dans les emprises de rues existantes, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 1 825 832, 1 825 833, 1 825 772, 1 825 823, 1 825 819 et 1 826 166 et dont l'émissaire est le ruisseau Brandy, tel qu'illustré à l'annexe 4;
- 4. Par le sectionnement d'un cours d'eau non-identifié, tracé sur les lots 4 284 561 et 1 823 840 et dont l'émissaire est la rivière Noire, tel qu'illustré à l'annexe 5;

Le plan de zonage numéro VALV-010-Z01 est également modifié afin d'actualiser la représentation cadastrale du territoire. En ce sens, le plan VALV-010-Z01 est rééditée par l'intégration des modifications mentionnées aux articles 4 et 5 du présent règlement et par l'intégration du Cadastre du Québec actualisé au 14 janvier 2020, tel qu'illustré à l'annexe 6.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution numéro 053-20-03-09

COPIE VRAIE ET CONFORME SIGNÉE À VALCOURT, CE 16° JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

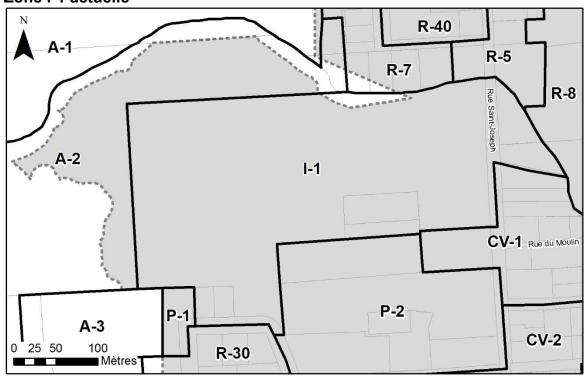
Renald Chênevert, Maire	Manon Beauchemin, greffière

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-11 (SUITE II)

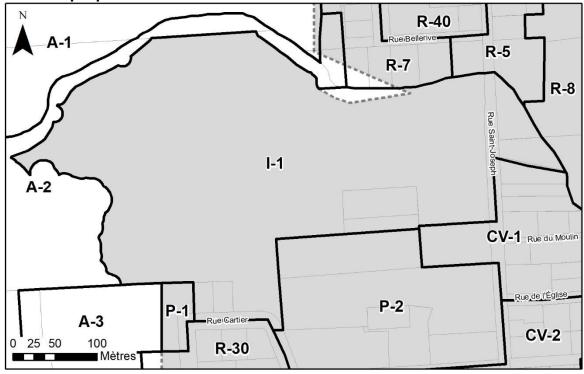
ANNEXE 1

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I-1 À MÊME LA ZONE A-2

Zone I-1 actuelle



Zone I-1 proposée

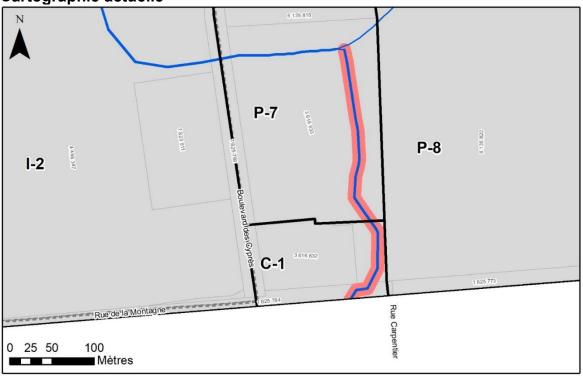


PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-11 (SUITE III)

ANNEXE 2

Retrait d'un cours d'eau non-identifié tracé sur les lot 1 825 784 et 3 616 633

Cartographie actuelle



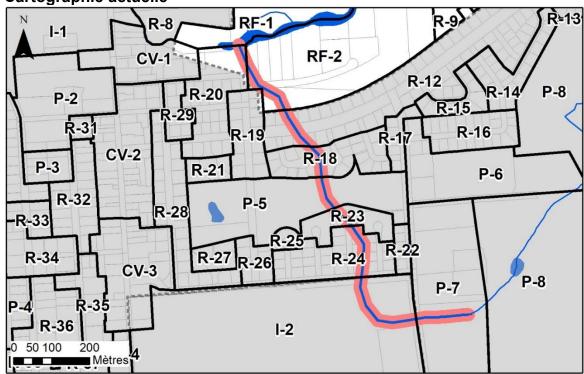


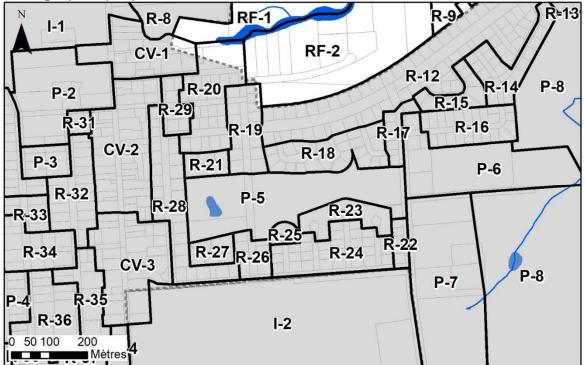
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-11 (SUITE IV)

ANNEXE 3

Retrait d'un cours d'eau non-identifié d'une orientation diagonale sud-est-nordouest, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 4 446 347, 1 825 832, 1 824 278, 1 824 279, 1 824 280, 1 824 267, 1 824 268, 1 825 828, 1 824 260, 3 184 136, 1 824 293, 1 824 305, 1 824 304, 1 824 300, 1 824 301, 1 825 822, 1 824 338, 1 824 339, 2 203 722, 1 825 798, 1 826 060 et 1 826 166

Cartographie actuelle



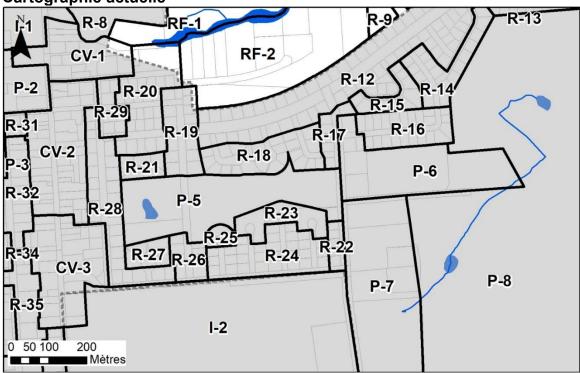


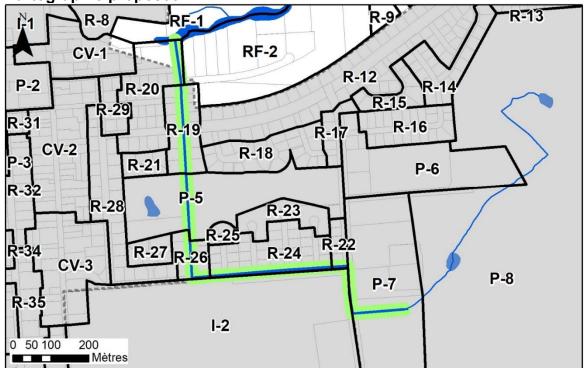
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-11 (SUITE V)

ANNEXE 4

<u>Ajout d'un cours d'eau canalisé et situé dans les emprises de rues existantes, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 1 825 832, 1 825 833, 1 825 772, 1 825 823, 1 825 819 et 1 826 166 et dont l'émissaire est le ruisseau Brandy</u>

Cartographie actuelle



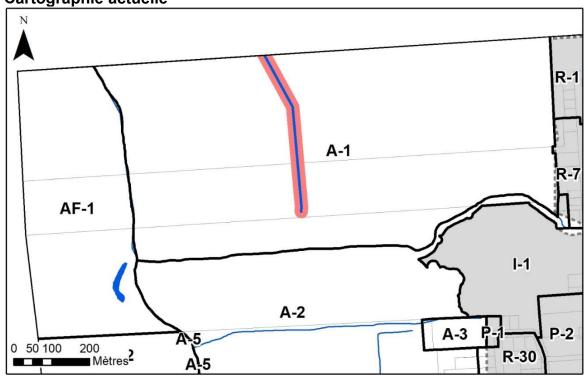


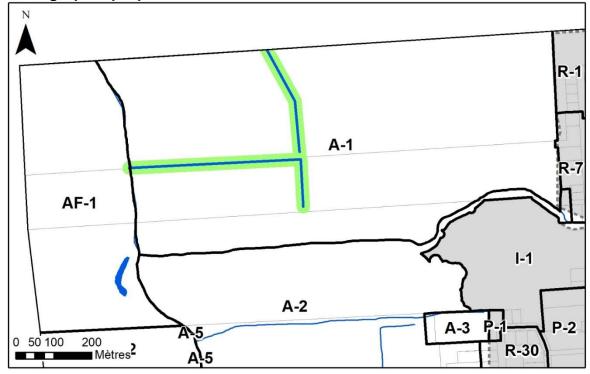
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-11 (SUITE VI)

ANNEXE 5

<u>Sectionnement d'un cours d'eau non-identifié, tracé sur les lots 4 284 561 et 1 823 840 et dont l'émissaire est la rivière Noire</u>

Cartographie actuelle



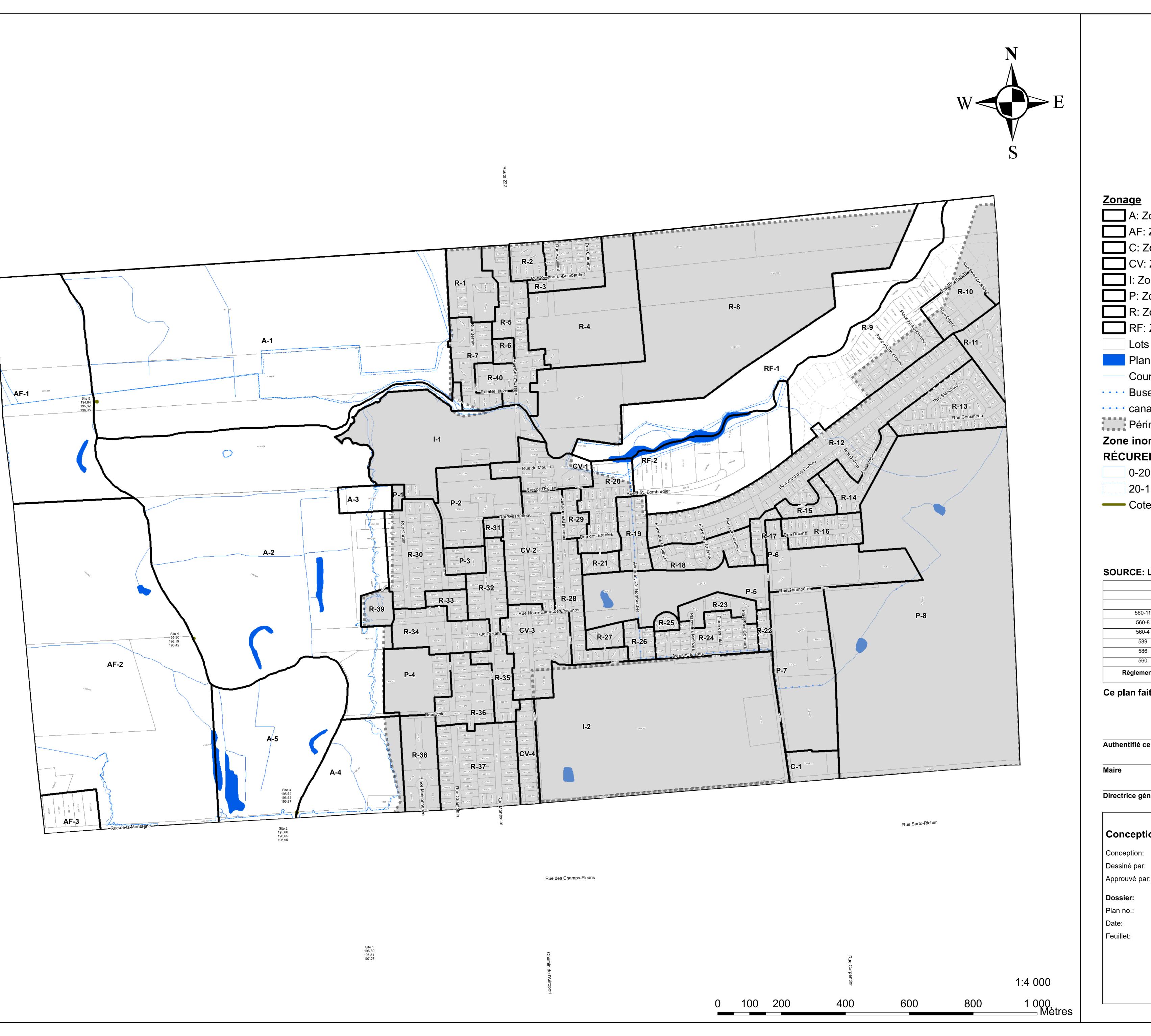


PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-11 (SUITE VII)

ANNEXE 6

PLAN VALV-010-Z01 RÉÉDITÉ

Voir plan grand format





	an de		
<u>Zonage</u>			
A: Zone ag	ricole		
	gro-forestière		
C: Zone co			
CV: Zone c			
ו: Zone indu			
P: Zone pul	blique		
R: Zone rés	sidentielle		
RF: Zone re	écréo-forestière		
Lots			
Plan d'eau			
Cours d'eau	1		
_	J		
Buse	_		
canalisation			
Périmètre c	l'urbanisation		
Zone inondable			
RÉCURENCE			
0-20 ans			
20-100 ans			
Cote de cru	le de récurrence	Site#	Section ou site de
		XXX,XX	2 ans
		VVV VV	20
		•	20 ans
SOURCE: Le fond	de plan provient c	XXX,XX	100 ans
SOURCE: Le fond 560-11 560-8	09/03/2020 11/03/2019	XXX,XX	100 ans
560-11 560-8 560-4	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015	XXX,XX le la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p
560-11 560-8	09/03/2020	XXX,XX le la MRC Val-Sai	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #2 au p
560-11 560-8 560-4 589	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014	XXX,XX le la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale
560-11 560-8 560-4 589 586 560	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion	XXX,XX le la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014 08/09/2014 09/07/2012 Entrée en vigueur	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion	XXX,XX le la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014 08/09/2014 09/07/2012 Entrée en vigueur	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion	XXX,XX le la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014 08/09/2014 09/07/2012 Entrée en vigueur	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion	XXX,XX le la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014 08/09/2014 09/07/2012 Entrée en vigueur	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle Intégrante du règle	XXX,XX le la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014 08/09/2014 09/07/2012 Entrée en vigueur	100 ans nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale Conception original	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle inale	Ie la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014 08/09/2014 09/07/2012 Entrée en vigueur ement de zonage Réédition	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale Conception originate Conception: Nicolas S	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb.	Ie la MRC Val-Sai 05/07/2019 13/07/2015 08/12/2014 08/09/2014 09/07/2012 Entrée en vigueur ement de zonage Réédition Conception: Joey	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale Conception originate Conception: Nicolas Siné par: Nicol	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. St-Pierre, urb.	Réédition Conception: Joey Dessiné par: Joey	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire Savaria, urbstagiaire
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale Conception origi Conception: Nicolas S Dessiné par: Nicolas S Approuvé par: Donald B	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. Sonsant, urb.	Réédition Conception: Joey Dessiné par: Joey Approuvé par: Karin	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire savaria, urbstagiaire ne Boucher, dirgénéral
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale Conception origi Conception: Nicolas S Dessiné par: Nicolas S Approuvé par: Donald B Dossier: VALV-01	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. Sonsant, urb.	Réédition Conception: Joey Dessiné par: Joey Approuvé par: Karin Dossier: VALV Coloridade Approuvé par: Karin Dossier: VALV Approuvé par: VALV Conception: VALV Concep	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #3 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire savaria, urbstagiaire ne Boucher, dirgénéral
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. Sonsant, urb. 0 0-Z01	Réédition Conception: Joey Dessiné par: Joey Approuvé par: Karin Dossier: VALV Plan no.: VALV	Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire savaria, urbstagiaire e Boucher, dirgénéral /-010 /-010-Z01
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale Conception origi Conception: Nicolas S Dessiné par: Nicolas S Approuvé par: Donald B Dossier: VALV-016 Plan no.: VALV-016 Date: 7 MAI 20	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. Sonsant, urb. 0 0-Z01	Réédition Conception: Joey Dessiné par: Joey Approuvé par: Karin Dossier: VALV Plan no.: VALV Date: 20 Fi	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire Savaria, urbstagiaire ne Boucher, dirgénéral /-010 /-010-Z01 ÉVRIER 2020
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. Sonsant, urb. 0 0-Z01	Réédition Conception: Joey Dessiné par: Joey Approuvé par: Karin Dossier: VALV Plan no.: VALV	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire Savaria, urbstagiaire e Boucher, dirgénéral /-010 /-010-Z01 ÉVRIER 2020
560-11 560-8 560-4 589 586 560 Règlement no Ce plan fait partie i Authentifié ce jour Maire Directrice générale Conception origi Conception: Nicolas S Dessiné par: Nicolas S Approuvé par: Donald B Dossier: VALV-016 Plan no.: VALV-016 Date: 7 MAI 20	09/03/2020 11/03/2019 07/04/2015 07/07/2014 05/05/2014 02/04/2012 Avis de motion Intégrante du règle St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. St-Pierre, urb. Sonsant, urb. 0 0-Z01	Réédition Conception: Joey Dessiné par: Joey Approuvé par: Karin Dossier: VALV Plan no.: VALV Date: 20 FI Feuillet: 1 DE Version: 1.0	nt-François Modification #5 au p Modification #4 au p Modification #2 au p Modification #1 au p Version originale Code no. 560 Savaria, urbstagiaire Savaria, urbstagiaire e Boucher, dirgénéral /-010 /-010-Z01 ÉVRIER 2020